

DEFI 3 - Webinaire : Présentation du rapport *Petites organisations, grands défis financiers. Les enjeux du financement des organisations de la société civile de petite taille en Afrique centrale*

Compte-rendu

Date : mardi 12 mars 2024 à 10h (heure de Paris) - 11h (heure de Goma)

Intervenant.e.s :

- Viviane SEBAHIRE, Coordinatrice Solidarité des femmes pour le développement intégral (SOFEDI) - RDC
- Chantal SAGBO, Présidente et fondatrice ONG SIFOS - Gabon
- Ebenezer MUNKAM, Directeur de la Direction des droits humains et du plaidoyer, CAMFAIDS - Cameroun
- Manon CIVEL et Camille FABRE, Agir ensemble pour les droits humains

Vous pouvez accéder à l'**enregistrement** du webinaire ici : <https://www.youtube.com/watch?v=52d2QYdhqvQ>

1. Présentation générale

Le 15 février 2024, les organisations membres du réseau DEFI basées au Burundi, Cameroun, Gabon, République du Congo et République démocratique du Congo, partenaires d'Agir ensemble pour les droits humains, ont publié le rapport de plaidoyer *Petites organisations, grands défis financiers : les enjeux du financement des organisations de la société civile de petite taille en Afrique Centrale*.

Dans ce rapport, les organisations s'attachent à mettre en lumière les difficultés rencontrées par les organisations de petite taille en Afrique centrale pour accéder à des financements, pourtant indispensables à la mise en œuvre de leurs actions en faveur de la protection et de la promotion des droits humains.

Ce webinaire avait pour objectif de présenter ce rapport au public.

2. Sigles et abréviations

AFD : Agence française de développement

DEFI : Développer et Favoriser les Initiatives des organisations de défense des droits humains en Afrique centrale

DUE : Délégations de l'Union européenne

FEFR : Fonds Equipe France Rapide

IGI : Initiative pour une gouvernance inclusive (projet du PNUD à destination des pays d'Afrique subsaharienne)

ISDAO : Initiative Sankofa d'Afrique de l'Ouest

LGBTQIA+ : Lesbian Gay Bi Trans Queer Intersexual Asexual +

ONG : Organisation non-gouvernementale

ONGI : Organisation non-gouvernementale internationale

OSC : Organisation de la société civile

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

RDC : République démocratique du Congo

3. Introduction par Camille FABRE

Pour débiter ce webinaire, Camille FABRE a commencé par présenter les intervenant.e.s et les ONG au sein desquelles iels évoluent. Le rapport de plaidoyer sur l'accès au financement des OSC de petite taille en Afrique centrale a été présenté ainsi que ses objectifs à savoir :

- Mettre en lumière les difficultés d'accès aux financements pour les organisations de la société civile en Afrique centrale en soulignant les obstacles structurels et les contraintes des bailleurs
- Appuyer les perspectives d'avenir du financement des organisations de la société civile en mettant en avant les alternatives de financement possibles et en promouvant la collaboration horizontale
- Formuler des recommandations à destination des autorités étatiques d'Afrique centrale, des institutions internationales et bailleurs de fond internationaux, des OSC locales et ONG internationales afin de faciliter le financement des OSC en Afrique centrale

Le programme du webinaire a été partagé ainsi que les objectifs de la tournée de plaidoyer qui vise notamment à diffuser le dit rapport auprès d'acteur.ice.s institutionnel.le.s internationaux.

4. Présentation de l'axe 1 par Viviane SEBAHIRE : Financement des OSC de petite taille en Afrique centrale

Viviane a démarré son propos en évoquant l'influence des contextes nationaux dans l'accès au financement. Elle a montré que, dans des contextes politiques et sécuritaires instables comme en République démocratique du Congo et au Congo-Brazzaville, ainsi que face à des obstacles législatifs au Cameroun et institutionnels au Gabon, les OSC éprouvent des difficultés de financement malgré des besoins criants. Les bailleurs de fonds internationaux, tels que le PNUD, la DUE, l'AFD, les ambassades et les ONG internationales, jouent un rôle central dans le financement des OSC, puisque les financements publics nationaux sont limités et politisés, tandis que l'accès aux financements privés est difficile et peut conduire à une dépendance.

Viviane a ensuite formulé plusieurs recommandations dont celle de reconnaître l'expertise des OSC du secteur des droits humains, en les consultant sur leurs thématiques de

travail et en les intégrant dans les espaces de dialogue et celle d'assurer une répartition indivisible et équitable des financements alloués aux OSC indépendamment des priorités politiques et thématiques des gouvernements.

5. Présentation de l'axe 2 par Chantal SAGBO : Freins structurels et contraintes des bailleurs de fonds

Chantal est quant à elle revenue sur les défis majeurs rencontrés par les OSC pour accéder aux financements en raison de leurs capacités limitées et des critères stricts des bailleurs de fonds. Ces obstacles incluent le manque de ressources humaines, de connaissances sur les opportunités de financement et les exigences imposées, telles que l'expérience financière préalable et la preuve d'existence légale. Par exemple, l'AFD demande que l'OSC ait déjà été bénéficiaire d'un financement français en direct ou via une OSC française ; tandis qu'au Cameroun, les OSC accompagnées par l'ambassade via le FEF ne doivent pas avoir reçu un financement ces 5 dernières années. Par ailleurs, l'Union européenne, très exigeante, tend à favoriser les ONGI. Chantal formule ensuite plusieurs recommandations à destination des institutions internationales, des bailleurs de fonds internationaux, des ONG internationales et des OSC locales. Parmi celles-ci, a été évoquée celle de privilégier un accompagnement rapproché des OSC sur un plus long terme, celle de former à la gestion financière et à la rédaction des rapports narratifs et financiers pour permettre l'amélioration de la redevabilité bailleur et faciliter le travail d'audit mais aussi celle, à destination des OSC locales, d'assurer la redevabilité des actions menées auprès des partenaires techniques et financiers ainsi que des populations locales.

6. Présentation de l'axe 3 par Ebenezer MUNKAM : Le futur du financement des OSC en Afrique centrale

Enfin, Ebenezer a présenté le 3ème et dernier axe du rapport sur la nécessité de réadapter le financement des OSC vers une collaboration davantage horizontale. Les partenariats doivent aligner les besoins des OSC avec les financements disponibles, renforcer les capacités des OSC locales et impliquer davantage les populations locales. Il est également important d'explorer des alternatives de financement telles que les fonds régionaux, le financement privé et le crowdfunding, tout en assurant la transparence et la bonne gouvernance dans l'utilisation des fonds. Pour Ebenezer, les alternatives de financements sont possibles et souhaitables. Il a formulé ensuite plusieurs recommandations à destination des institutions internationales, des bailleurs de fonds internationaux, de l'Union Européenne, des ambassades de France, des ONG internationales et des OSC locales. En ce sens, à l'égard des bailleurs de fonds internationaux, il a notamment été recommandé de créer une plateforme commune afin de centraliser les AMI des bailleurs redistribuant de l'aide publique au développement afin de simplifier les procédures. A l'intention des ambassades de France, il a été entre autres été soumise l'idée de généraliser la mise en place d'un dispositif à double guichet en leur sein, permettant ainsi de financer à la fois des organisations émergentes et des organisations en

cours de structuration. Enfin, les ONGI et les OSC locales ont été incitées, par exemple, à travailler en synergie à la mise en place d'un fonds commun de financement en Afrique centrale.

7. Mot de conclusion par Camille FABRE

Camille FABRE a conclu ce webinaire en remerciant chacun.e des intervenant.e.s et en rappelant que plusieurs dispositifs de financement existent en Afrique centrale. Cependant, on constate une dépendance de la société civile aux financements alloués par les bailleurs de fonds internationaux, alors même que les conditions d'accès à ces derniers sont difficilement atteignables, précisément pour les OSC locales. Ce premier point est assez révélateur d'un manque de flexibilité de la part des bailleurs de fonds et de la prise en compte des réalités locales, mais également d'un manque de financements alloués au renforcement de capacités des OSC. Ces dernières sont ainsi contraintes de tisser des partenariats avec des ONGI, plus importantes, pour bénéficier, par exemple, de financements en cascade. Ces partenariats ont leur lot d'inconvénients et de limites.

Une diversification des sources de financement des OSC est souhaitable. Cependant, les financements publics nationaux et les financements privés sont absents. C'est pourquoi, le financement doit être repensé afin d'atteindre une collaboration davantage horizontale entre bailleurs de fonds et organisations locales. Les financements intermédiaires doivent se développer, notamment pour pallier l'écart actuel entre des micro-financements et des financements beaucoup plus conséquents.

Enfin, il est nécessaire d'innover, d'explorer de nouvelles pistes de financement avec la constitution, par exemple, de fonds régionaux ou de financements participatifs.

8. Questions/Réponses

Question posée : Comment faire pour ceux qui n'ont pas de connaissances/contacts à Kinshasa pour accéder aux documents administratifs nécessaires aux OSC ?

Ebenezer : Une des solutions serait de s'informer auprès du ministère pour trouver des contacts et les mettre à profit, ou de passer par des intermédiaires pouvant trouver ces renseignements.

Question posée : Quel plaidoyer faut-il mener pour que les entreprises minières puissent subventionner les OSC alors que certaines organisations dénoncent les abus commis par ces mêmes entreprises ?

Ebenezer : Il serait intéressant de comprendre la responsabilité sociale des entreprises en question. Les entreprises sont dans l'obligation de contribuer au développement de leur localité. On pourrait donc se rapprocher des entreprises pour les pousser à respecter cette responsabilité.

Question posée : Quels conseils donneriez-vous à des OSC de petite taille pour se structurer ?

Chantal : Il est nécessaire d'écrire des rapports financiers et narratifs, d'identifier les activités à mettre en place qui répondent aux besoins des populations locales et qui pourraient intéresser les bailleurs, et mobiliser des compétences et des individus pour réaliser ces actions. Les OSC doivent également se saisir des différentes opportunités de formation disponibles.

Ebenezer : L'organisation doit avoir des documents bien faits. Les statuts et les documents administratifs reflètent l'organisation, donc il est important de penser à tout ce qu'on met à l'intérieur. Le manuel de procédure doit refléter notre manière de faire. La question de la redevabilité est également importante. Nous devons penser à plusieurs aspects : avons-nous un plan de plaidoyer ? Une stratégie de plaidoyer ? Est-ce que nous faisons des audits ? Il faut entrer dans la culture de l'organisation. C'est cela qui dénote du sérieux des organisations. Un bon système de suivi est également nécessaire : avons-nous un suivi évaluateur ? Un.e chargé.e de programme ? Des ressources humaines qualifiées ? Il y a des difficultés pour les OSC de petite taille d'avoir des ressources humaines qualifiées, mais il faut en trouver pour avoir une structure interne organisée, avec des bénévoles, par exemple. Il faut être crédible auprès des personnes que nous rencontrons pour être financés.

Questions non-répondues

D'autres questions ont été posées pendant le webinaire, mais, faute de temps, elles n'ont pas pu être adressées aux intervenant.e.s. Ainsi, via ce compte-rendu, Agir ensemble y apporte une réponse.

- *Quels outils peuvent permettre de développer un plaidoyer au niveau international ?*

Une formation a été dispensée par Agir ensemble le 28 mars 2024 sur la préparation de tournées de plaidoyer et la tenue de rendez-vous institutionnels. Le contenu de la formation sera partagé aux membres du réseau DEFI.

- *Comment être informé des opportunités de financement ?*

Il est nécessaire d'effectuer une veille des appels à projet afin de ne pas passer à côté d'opportunités de financement. Cette veille implique d'identifier des partenaires financiers susceptibles de pouvoir financer les activités de votre organisation et de consulter régulièrement leur site internet. Le réseau DEFI est également un bon moyen d'avoir accès à l'information car il met en lien plusieurs OSC et dispose d'un canal de communication (WhatsApp) où les informations peuvent être partagées.

- *Pourquoi ce rapport est-il présenté maintenant ? N'est-il pas trop tard de le diffuser pour l'année en cours ?*

Ce rapport de plaidoyer est le résultat de plusieurs mois de recherches et d'entretiens. Il est également le fruit de la collaboration entre Agir ensemble pour les droits humains et les OSC constituant le réseau DEFI. Par ailleurs, ce rapport de plaidoyer a été produit en amont de la tournée de plaidoyer du réseau DEFI prévue en Europe en avril 2024 dans le cadre de laquelle il sera largement diffusé. De plus, au vu de la thématique traitée dans ce rapport, celui-ci pourra être utilisé sur plusieurs années par le réseau DEFI.

- *Selon les recommandations énoncées, il est recommandé aux ONGI de mener les visites de terrain et de conduire le travail d'évaluation d'impact elles-mêmes, et non pas via les OSC opératrices ?*

Le travail des ONGI et des OSC est complémentaire. Les unes s'appuient sur les autres et forment toutes deux un maillon de la chaîne.

- *N'est-il pas important que les OSC de petite taille mettent l'accent sur leur développement organisationnel afin que les bailleurs constatent ces avancées structurelles ?*

Le développement organisationnel des OSC est une étape primordiale pour leur rayonnement. Tel que l'a souligné Ebenezer, grâce à cela, les OSC accèdent plus facilement aux financements car elles apparaissent plus « sérieuses » au regard des bailleurs de fonds.